

# INFORMATION AUX PARENTS – 2023

## QUI FINANCE LES PLACES D'ACCUEIL ?

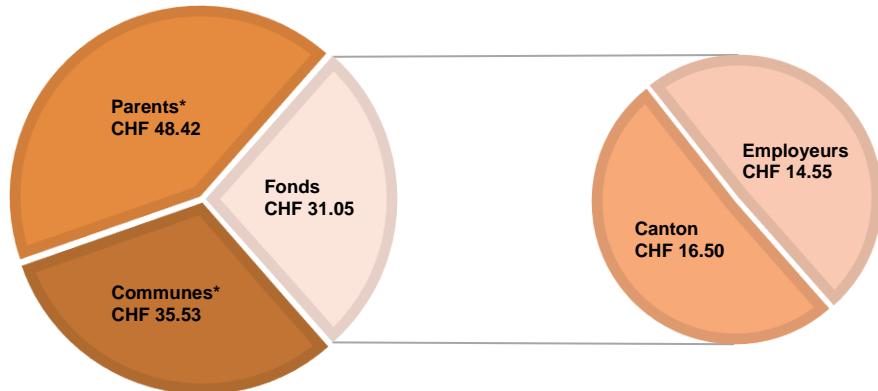
### Répartition des coûts d'une place d'accueil

Précolaire 0 – 4 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 115.- à CHF 85.-.

Le solde de CHF 85.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile. La répartition des coûts de l'accueil préscolaire se fait comme suit :

*\* Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.*



## Place parascolaire 1<sup>er</sup> cycle scolaire – 4 à 8 ans

La contribution du fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 75.- à CHF 60.-. Le solde de CHF 60.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

## Place parascolaire 2<sup>ème</sup> cycle scolaire – 9 à 12 ans

La contribution du fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 60.- à CHF 50.-. Le solde de CHF 50.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

La répartition des coûts en parascolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle confondus, soit en moyenne CHF 67.50) se fait comme suit :

*\* Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.*

